

Commune de Monchy-Lagache
Compte rendu de la réunion du mardi 24 février 2015 à 19h30

Sous réserve d'approbation par les membres du Conseil Municipal

Présents : (P LEVERT (Maire) A,BORRUECO – Y.BRESOUS - .CAILLEUX - M CAPON - P.DUPONT-P.GOURLIN -J.HAPPE - E.HUBERT– JC.ISTE – E.PIST- D.RIGOLIN D.WILLEMAN

Absents excusés :

O BLERIoT (pouvoir à M CAPON)

JB.GRU (pouvoir à P.LEVERT)

Secrétaires de séance A.BORRUECO et JC.ISTE

Ordre du jour :

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2014
- * Participation de la commune pour l'année 2015 à la SPA de l'arrondissement de SAINT-QUENTIN
- * Délégation du droit de préemption urbain institué par la Communauté de Commune du Pays Hamois au profit de la commune de Monchy-Lagache.
- * Indemnités allouées pour sonorisations des fêtes.
- * Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.
- * Approbation de la signature d'un avenant 1 à la convention de co maîtrise d'ouvrage et de financement d'une étude de programmation pour la réalisation d'un regroupement pédagogique concentré (RPC) et choix du site d'implantation d'un RPC.
- * Gestion des TAP.
- * Changement de nom du locataire pour le bail de location d'une pâture.
- * Mandatement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2015.
- * Logement 21 Grande Rue à l'étude.
- * Informations diverses.

M le Maire ouvre la séance à 19h30.

En préambule, il attire l'attention des membres du conseil sur le document joint à la convocation (*La vie communale de 2014*). Ce document concerne l'approbation du procès-verbal de séance.

Point N° 1 Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2014

Le compte rendu est adopté par 11 voix pour 1 abstention et 3 voix contres

contre: O BLERIoT- R.CAILLEUX - M.CAPON

abstention : P.DUPONT

pour : A.BORRUECO – Y.BRESOUS – J.HAPPE - E.HUBERT- P.GOURLIN - JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT – E.PIST - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Point N° 2 Participation de la commune pour l'année 2015 à la SPA de l'arrondissement de SAINT-QUENTIN

M le Maire fait part aux membres du conseil de l'augmentation des tarifs pratiqués par la SPA. Il donne lecture de la délibération faisant acte de cette augmentation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point N° 3 Délégation du droit de préemption urbain institué par la Communauté de Commune du Pays Hamois au profit de la commune de Monchy-Lagache.

M le Maire donne la parole à Y.BRESOUS, Maire Adjoint et membre de la communauté de communes du Pays Hamois.

M le Maire Adjoint informe les membres du Conseil que suite à la modification apportée par la loi ALUR ; la Communauté de Communes qui avait compétence pour le droit de préemption urbain peut transférer cette compétence aux communes ayant un document d'urbanisme(PLU etc.....). Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'accepter la délégation du droit de préemption au profit de la commune de Monchy-Lagache.

M le Maire-Adjoint donne lecture du document.

Mise aux voix cette délégation est adoptée par 13 voix pour et 2 voix contre.

Contre: O BLERIOT- M.CAPON

Pour : A.BORRUECO – Y.BRESOUS –R.CAILLEUX – P.DUPONT - J.HAPPE - E.HUBERT- P.GOURLIN - JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT – E.PIST - D.RIGOLIN - D.WILLEMEN

Point N° 4: Indemnités allouées pour sonorisations des fêtes.

M le Maire fait lecture du document.

Ces indemnités concernent deux conseillers municipaux qui sont chargé, soit pour l'un des manifestations pyrotechniques, soit pour l'autre de la sonorisation des différentes manifestations organisées par la Commune

Cette indemnité s'élève à 160 € annuel pour chacun d'entre-eux

Mise aux voix , cette indemnité est adoptée à l'unanimité des 13 votants

Non participation au vote en tant que personnes concernées. : O BLERIOT- D.WILLEMEN.

Point N° 5 : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

M le Maire donne lecture du document de la délibération

En 2012, il avait été accordé le taux maximum. Ce taux est reconduit pour 2015.

Cette indemnité s'élève à 383,74€ annuel

Mise aux voix , cette indemnité est adoptée à l'unanimité

Point N°6: Approbation de la signature d'un avenant 1 à la convention de co maîtrise d'ouvrage et de financement d'une étude de programmation pour la réalisation d'un regroupement pédagogique concentré (RPC) et choix du site d'implantation d'un RPC.

M le Maire donne la parole à M HAPPE Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

En pièce jointe, M HAPPE commente le document joint à la convocation : (*Étude pour la construction d'un RPC au nord du Canton de HAM : compte rendu de la réunion n° 4 du 29 janvier 2015 ; comité de pilotage N°2.*)

En résumé sur les 10 communes de départ, seules 7 sont toujours concernées par l'étude.

Athies, Devise et Ennemain ayant refusé de participer financièrement à cette étude contrairement à l'engagement initial).

En conséquent la charge financière est répartie sur 7 communes au lieu de 10.

Pour Monchy-Lagache la participation passe de 4314 € à 6098 €. TTC.

Monchy-Lagache reste porteur de projet en partenariat avec la Communauté de Commune du Pays Hamois qui apporte une aide technique.

La nouvelle répartition financière est adoptée par 13 voix pour et 2 voix contre.

Contre: O BLERIOT- M.CAPON

Pour : A.BORRUECO – Y.BRESOUS –R.CAILLEUX – P.DUPONT - J.HAPPE - E.HUBERT-
P.GOURLIN - JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT – E.PIST - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Ensuite, M HAPPE aborde la deuxième partie de son intervention :

Choix du site d'implantation d'un RPC.

Au terme de la Réunion N° 4 du 29 janvier 2015; les 7 maires présents ont donné leur avis sur le site à retenir.

Deux sites en « concurrence » CROIX-MOLIGNEAUX et MONCHY-LAGACHE ;

6 avis favorables pour Monchy-Lagache et 1 pour Croix-Moligneaux.

Le site de Monchy-Lagache est retenu.

Chaque maire concerné est donc invité à consulter son Conseil Municipal.

M HAPPE répond aux diverses questions posées : transports, équipements, sécurisation des abords etc ...

Un RPC ; c'est créer les meilleures conditions de scolarité pour les enfants.

Lecture condensée de la délibération concernant l'implantation du site du RPC au Nord du Canton de HAM à la commune de Monchy-Lagache

Mise aux voix , cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N° 7 : Gestion des TAP

TAP : Temps d'Activités Périscolaires.

M le Maire donne la parole à M HAPPE : Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

Quelques informations :

- La réversion financière de la commune d'Athies devrait se faire.
- Organisation de plus en plus lourde du fait de l'augmentation croissante des effectifs.
- Certains ateliers comportant 25 participants doivent être pris en charge par 2 personnes afin de respecter les taux d'encadrement (14 ou 17 participants selon les tranches d'âge). Nécessité de renforcer la présence d'encadrants.
- Si la gratuité reste le principe de base pour cette année, il a été décidé de limiter les ateliers à 3 participations au lieu de 4.
- Une nouvelle activité : le Judo (Activité organisée par le Judo Club de Monchy-Lagache)
- L'enveloppe financière fournie par l'État pour cette année devrait suffire.
- En 2015 la dotation de l'État est maintenue sous réserve de fournir un projet éducatif territorial communal ou intercommunal.
- Avis favorable pour modification du volume horaire d'un agent pour assurer l'encadrement des TAP : (augmentation de 3h30).

Point N° 8: Changement de nom du locataire pour le bail de location d'une pâture.

M le Maire donne lecture d'un prolongement de bail jusqu'au 31/08/2015 suite au décès du précédent bailleur.

Jusqu'au 31/08/2015 cette poursuite d'un bail existant est attribuée à M D.RIGOLIN.

Ce bail est adopté par 12 voix pour et 2 voix contre sur les 14 votants.

Contre: O BLERIOT- M.CAPON

Pour : A.BORRUECO – Y.BRESOUS –R.CAILLEUX – P.DUPONT - J.HAPPE - E.HUBERT-

P.GOURLIN - JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT – E.PIST - D.WILLEMANN

Non participation au vote en tant que personne concernée. : D.RIGOLIN

Point N° 9: Mandatement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2015.

M le Maire donne lecture des acquisitions à effectuer concernant des équipements nécessaires au bon déroulement des activités communales (matériel de bureau, vaisselle)

Mis aux voix, ce mandatement est adopté à l'unanimité.

Point N° 10: Logement 21 Grande Rue à l'étude.

M le Maire informe les membres du conseil qu'avant de pouvoir être loué ce logement a dû faire l'objet de réparations . Grille mal scellée dans le mur ; porte d'entrée principale mal installée (réparations effectuées par notre employé municipal) .

A ce jour le logement est disponible à la location.

Point N° 11: Informations diverses

Élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Permanence du 22 mars 2015

8h à 10h30	J.HAPPE	P.DUPONT	R.CAILLEUX
10h30 à 13 h	E.HUBERT	D.RIGOLIN	JC.ISTE
13h à 15h30	P LEVERT	D.WILLEMANN	P.GOURLIN
15h30 à 18 h	A.BORRUECO	Y.BRESOUS	JC.ISTE

Permanence du 29 mars 2015

8h à 10h30	J.HAPPE	P.DUPONT	R.CAILLEUX
10h30 à 13 h	E.HUBERT	D.RIGOLIN	JC.ISTE
13h à 15h30	P LEVERT	D.WILLEMANN	P.GOURLIN
15h30 à 18 h	A.BORRUECO	Y.BRESOUS	M.CAPON

M Y.BRESOUS souhaiterait que les Conseillers absents au conseil de ce jour puissent prendre les permanences de M le Maire.

M le Maire donne lecture d'une demande qui lui a été adressée pour installation d'une friperie itinérante sur la commune de Monchy-Lagache. Une réponse négative sera faite au demandeur.

M le Maire informe d'un entretien téléphonique de M RICHET Maire-Adjoint de- la commune d'OFFOY ; représentant de la CCPH au SMITOM nous informant de la possibilité de faire gratuitement l'acquisition d'1 ou 2 poules (1 pour un célibataire, 2 pour un couple) comme agent d'élimination des déchets organiques.

Réponse positive de M le Maire.

Le SMITOM nous fournira les renseignements nécessaires pour l'inscription et la publicité.

Une visite du pôle culturel de Ham (médiathèque et conservatoire de musique) sera organisée le 28 mars dans la matinée. Cette invitation concerne le Conseil Municipal ainsi que les habitants de la commune.

Un conseiller fait remarquer qu'il y a un manque sérieux de sécurité car l'entreprise qui est en charge de l'enfouissement des lignes électriques entre la Râperie et Flez n'assure pas une circulation alternée. La nuit ou par temps de brouillard la chaussée rétrécie devient accidentogène en cas de croisement de véhicule.

M le Maire informe le Conseil que ce jour, un chat a été retrouvé tué par balle rue de la Râperie.

L'ordre du jour étant épuisé, M le maire lève la séance à 21h15